

6. Votre Comité a également étudié le rapport annuel de la Société Radio-Canada pour l'année 1950-1951. Il a interrogé des fonctionnaires de la Société au sujet de l'activité, de la ligne de conduite, des objets, du développement, des règlements et des finances de ses services national et international et examiné nombre de données fournies à la requête de certains membres.

7. Votre Comité avait à sa disposition le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada. Au cours de ses délibérations, le Comité s'y est reporté à diverses reprises.

8. Votre Comité est d'accord avec la Commission royale et les comités antérieurs pour reconnaître que le service de radiodiffusion nationale qu'assure la Société Radio-Canada est essentiel au développement de la vie canadienne et joue au pays un rôle de premier plan. Il a été impressionné par la diversité et l'étendue des services qu'elle dispense, de même que par la complexité des problèmes auxquels elle doit faire face à cause des conditions qui règnent au Canada.

9. Votre Comité a été mis parfaitement au courant de la situation financière dans laquelle se trouve placée la Société en raison de la hausse des prix. Les recettes supplémentaires auxquelles pourvoit la mesure rapportée à la Chambre le 5 décembre dernier devraient permettre à la Société de maintenir ses services actuels et d'en ajouter d'autres. Le Comité est d'avis qu'à la faveur de ressources accrues la Société devrait adopter de nouvelles mesures en vue d'étendre son rayonnement aux régions éloignées qu'elle ne dessert pas et d'uniformiser son service dans les diverses parties du pays. Il recommande de nouveaux moyens d'émission et l'aménagement de nouveaux réseaux à l'intention des secteurs qui ne bénéficient pas d'un champ d'écoute suffisant. Le Comité se rend compte des charges élevées que ces installations peuvent imposer aux auditeurs intéressés, mais il signale la nécessité d'étendre, dans la mesure du possible, la radiodiffusion nationale aux habitants des régions les plus éloignées.

10. Il recommande aussi, dès que les fonds seront disponibles, l'inauguration d'un second réseau français correspondant au réseau fédéral (*Dominion*) de langue anglaise, l'établissement, dans les provinces Maritimes, d'un poste faisant partie du réseau français, et la transmission plus étendue, grâce à la transcription, des programmes du réseau français aux postes de langue française des provinces des Prairies.

11. Le Comité s'accorde aussi à dire qu'il y aurait lieu d'améliorer les programmes de la Société et d'encourager davantage les talents de chez nous. Avec des revenus plus considérables, la Société devrait maintenant être en mesure d'abrèger ses programmes commandités et d'en augmenter la qualité.

12. Le Comité désire faire remarquer qu'au point de vue financier la Société sera incapable d'effectuer du coup toutes les améliorations jugées opportunes soit dans le service, soit dans les programmes. Comme une grande partie des fonds supplémentaires sera absorbée par l'augmentation du coût des services actuels, Radio-Canada devra nécessairement limiter ses dépenses destinées aux améliorations.

13. Votre Comité a été favorablement impressionné par l'activité du Service international de la Société Radio-Canada. Il est convaincu que ce Service fait œuvre méritoire en faisant connaître le Canada et la pensée canadienne, en aidant les pays démocratiques à se mieux comprendre, et en favorisant par sa propagande la cause de la liberté chez les peuples privés de tout contact avec le monde libre. Votre Comité souhaite que le Service ne perde jamais de vue les besoins des troupes canadiennes qui peuvent se trouver outre-mer. Étant donné qu'en matière de politique le Service international doit consulter le ministère des Affaires extérieures, votre Comité est d'avis que l'entente la plus étroite doit exister entre les deux.